

**REGLEMENT DU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT «TESTEURS DE SHOES »  
ORGANISE PAR LA SOCIETE SAN MARINA  
DU 7 Mars 2016 AU 21 Mars 2016**

## **Article 1 – OBJET**

La société SAN MARINA, société par action simplifiée au capital de 51 568 309 euros, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 321 875 205, dont le siège social est situé Z.I Les Paluds – 155 rue du Dirigeable – 13400 AUBAGNE, représentée par Philippe PASTOR en sa qualité de Président (ci-après la « **Société Organisatrice** »), organise du 7 MARS 2016 à partir de 10 heures, au 21 MARS 2016 minuit un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « TESTEURS DE SHOES » (ci-après le « **Jeu** »), uniquement accessible à l'adresse internet suivante : [www.sanmarina.fr/testeurs-de-shoes](http://www.sanmarina.fr/testeurs-de-shoes) (ci-après le « **Site** »).

## **Article 2 – PARTICIPATION**

### **2.1. Accès au Jeu**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (ci-après le « **Participant** »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et les membres de leur famille : ascendants et descendants en ligne directe.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, le remboursement des lots qui lui auront déjà été envoyés.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **2.2. Modalités de participation**

La participation au Jeu est uniquement accessible sur le Site. A ce titre, aucune inscription ne peut se faire en magasin ou bien par téléphone, télécopie, ou courrier postal.

Pour participer sur le Site, chaque Participant renseigne, à l'emplacement prévu à cet effet, son nom, prénom, adresse mail, sa date d'anniversaire, sa pointure, sa ville de résidence, sélectionne un des profils proposés par la Société Organisatrice et écrit pourquoi il pense correspondre à ce profil.

Les profils proposés sont pour les filles :

- La solaire
- Boyish
- La tout terrain
- La party Girl

Les profils proposés pour les garçons sont :

- Le dandy
- Le sportif chic

Un jury composé de 5 personnes (3 de la Société Organisatrice, 1 Chez Virgin Radio, 1 de Welcome to the jungle, partenaires du Jeu) désignera selon des critères objectifs et non discriminatoires, les 6 (six) gagnants ayant été les plus drôles et inventifs sur le choix de leur profil.

### **2.3. Validité de la participation**

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé et/ou déloyal le tirage au sort ou la désignation d'un gagnant.

## **Article 3 – DESIGNATION DES GAGNANTS – ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

### **3.1. Désignation des gagnants**

Les gagnants sont désignés conformément aux dispositions de l'article 2.2 du présent règlement par la Société Organisatrice dans un délai de 11 jours suivant la fin du Jeu, soit au plus tard le 1<sup>er</sup> Avril 2016.

La Société Organisatrice informera uniquement les gagnants, par e-mail envoyé sur la boîte mail personnelle indiquée lors de leur participation au Jeu, afin de les informer des modalités pour bénéficier de leur lot. , ce que chaque Participant accepte expressément.

A cet égard, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de courrier électronique à une adresse inexacte du fait d'une erreur de la part du Participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de courriel.

### **3.2. Attribution des dotations**

Chaque gagnant devra, par retour d'e-mail, et ce dans les 3 jours de l'expédition par la Société Organisatrice de l'e-mail confirmant le gain, accepter son lot et confirmer ses coordonnées (nom, prénom, adresse).

Le silence du gagnant dans le délai susvisé, vaudra renonciation pure et simple à son lot. Dans ce cas, la Société Organisatrice désignera un autre gagnant.

## Article 4 –DOTATIONS

Chaque gagnant deviendra testeur de chaussures pour une journée organisée par la Société Organisatrice d'une valeur de 780 (sept cent quatre-vingts) euros pour chaque profil dont 50 (cinquante) euros pour le repas du midi. Chaque gagnant pourra être accompagné de la personne de son choix. Le transport et l'hébergement ne sont pas pris en charge par la Société Organisatrice.

La journée de chaque gagnant se déroule dans Paris conformément à l'organisation ci-dessous. La Société Organisatrice accueille chaque gagnant et leur accompagnateur, à 11 heures 30 à l'adresse suivante : Boutique SAN MARINA - PARIS FORUM DES HALLES, FORUM DES HALLES, 15 rue de l'équerre d'argent - 75001 Paris.

Les gagnants essayeront et choisiront 3 (trois) paires de chaussures au sein de ladite boutique avec lesquelles ils pourront repartir à la fin de la journée.

Ils seront ensuite pris en charge par un membre de la Société Organisatrice pour tout le reste de la journée.

Détail de la journée par profil :

1. Planning d'activités pour le profil : BOYISH
  - 13h-14h30 : Déjeuner au Café de mars – 7e
  - 15h-16h : Apprendre à se faire le smocky eye parfait chez 365C (35 Rue Debelleyme, 75003)
  - 16h30-17h30 : Une expo-photo en noir et blanc au Grand Palais – 8e
  
2. Planning d'activités pour le profil : DANDY
  - 13h-14h30 : Déjeuner chic chez Les Chouettes - 3e
  - 15h-16h : Affuter sa moustache ou sa coupe chez La barbrière de Paris - 1er ou 9e
  - 16h30-17h30 : Déambuler dans la dernière expo d'art du Grand Palais - 8e
  
3. Planning d'activités pour le profil : PARTY GIRL
  - 13h-14h30 : bruncher détox chez Soya - 11e
  - 15h-16h : spa et piscine dans une ancienne maison close (Maison Souquet) - 9e
  - Arborer sa plus belle coiffure en passant entre les mains des coiffeurs des Belles plantes - 11<sup>e</sup>
  
4. Planning d'activités pour le profil : SOLAIRE
  - 13h-14h30 : Déjeuner et prendre soin de sa peau chez Yellow's - 9e
  - 15h-16h : Salutation au soleil chez Lolé - 4e
  - 16h30-17h30 : Se faire une magnifique couronne de fleurs chez Les herbes hautes - 11<sup>e</sup>
  
5. Planning d'activités pour le profil : TOUT-TERRAIN
  - 13h-14h30 : Déjeuner-aventure chez Bangkok street local food - 10e
  - 15h-16h : Ballade en 2CV dans le Paris caché
  - 16h30-17h30 : Prendre soin de ses petons avec Senèv
  - 18h-19h : Commander un cocktail d'ailleurs à la Candelaria - 3<sup>e</sup>
  
6. Planning d'activités pour le profil : SPORTIF-CHIC
  - 13h-14h30 : Tabourets en bois brut et déjeuner healthy au restaurant le 52 - 10e
  - 15h-16h : Partir à la chasse (pour de faux) chez Cinématir dans le 6e
  - 16h30-18h : Ballade street chic entre les graphs du 13e

- Dernier café de la journée dans un coffee shop sporty chez Steel – 11e

Chaque gagnant s'engage à accepter son lot tel que proposé, sans possibilité de l'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente en valeur ou caractéristiques, pour quelque cause que ce soit (notamment en cas de rupture de stock) sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

## **Article 5 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES**

**5.1.** Dans le cadre du Jeu, les Participants communiquent à la Société Organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant. Les coordonnées des Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, dans sa version en vigueur, ou toute autre loi qui lui serait substituée.

**5.2.** Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom, ville) et leur image en photos et sur le film issus de la journée, sur quelque support que ce soit, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable et exprès des Participants la Société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles recueillies dans le cadre du Concours à des fins commerciales et/ou de communication (gestion des clients et prospection).

**5.3.** Chaque Participant a un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

SAN MARINA  
Service Marketing - Jeu « TESTEURS DE SHOES »  
155 rue du dirigeable – ZI les paluds  
13685 AUBAGNE CEDEX

## **Article 6 – ACCES ET INTERPRETATION DU REGLEMENT - MODIFICATIONS**

### **6.1. Accès**

Le règlement du Jeu est disponible sur le Site [www.sanmarina.fr/testeurs-de-shoes](http://www.sanmarina.fr/testeurs-de-shoes) et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu indiquée en article 5.3 ci-dessus (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur).

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse ci-dessus mentionnée avant le 6 Avril 2016. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

## **6.2. Interprétation du règlement**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

## **6.3. Modifications**

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

Le règlement modifié sera également disponible sur le Site [www.sanmarina.fr/testeurs-de-shoes](http://www.sanmarina.fr/testeurs-de-shoes) et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu indiquée en article 5.3 ci-dessus (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur).

## **Article 7 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

LE PRESENT REGLEMENT EST SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS.

TOUT LITIGE RELATIF A L'APPLICATION OU A L'INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT RELEVRA, A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE ENTRE LES PARTIES, DE LA COMPETENCE DES TRIBUNAUX FRANÇAIS.